



## COMMUNE D'ANNIVIERS

### M I S E S   A   L ' E N Q U E T E   P U B L I Q U E

L'administration communale soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

*Reynard Charles-Alphonse pour la création de deux vélux - parcelle 737, folio 10, zone d'épaississement du village, située au lieu dit "La Liha" à Grimontz - coordonnées 2'610'580 / 1'113'985.*

*Antille Didier pour la construction d'un couvert à véhicules – parcelle 2106, folio 4, zone d'habitations individuelles 0.40, située au lieu dit « Ricard » à Niouc – coordonnées 2'608'955 / 1'124'111. Projet en dérogation à l'article 44 « Toiture » du RCCZ de St-Luc.*

Les dossiers peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au bureau technique, route des Sampelêts 6 à Vissoie ainsi que dans le guichet communal de situation de l'objet mis à l'enquête.

Les oppositions seront adressées par pli recommandé à l'Administration communale, CP 46, 3961 Vissoie, dans les trente jours à partir de la présente publication.

Anniviers, le 2 octobre 2020

L'ADMINISTRATION COMMUNALE